



DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY
COMMUNE DE MOHON

SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
21 DECEMBRE 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL- DCM2023.12.21 - 01
Objet : TRAVAUX RUE DE LA PIERRE BISE – AVENANT N° 1 AU MARCHE ET DECISION
MODIFICATIVE N° 4/2023

L'an deux mil vingt-trois, le 21 décembre à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal de MOHON se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Mohon, sur convocation en date du 14 décembre 2023 qui leur a été adressée le 15 décembre 2023 par voie dématérialisée et par envoi postal à leur domicile par Monsieur Francis MAHIEUX, Maire et publiée par voie d'affichage à la mairie et sur le site mohon.fr le 15 décembre 2023.

Etaient présents les Conseillers Municipaux suivants : Mr MAHIEUX Francis Maire et Président de séance, Mr PERNEL Bernard, Mr BOUTE Jean-Louis, Mr LE QUEUX Pascal, Mr BIGORGNE Cédric, Mme BOUTE Marie-Annick, Mme CLERO Anne-Marie et Mme OLSEN Nadine.

Etaient absents donnant pouvoir : Mme CHASLES Vanessa donnant pouvoir à Mr BOUTE Jean-Louis et Mr DE LA PORTE DES VAUX Pierre donnant pouvoir à Mr PERNEL Bernard.

Etait absent : Mr MICHEL Yannick.

Nombre de Conseillers :

Membres en exercice	Membres présents	Membres donnant pouvoir	Suffrages exprimés
11	08	02	10

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Président de séance : Monsieur MAHIEUX Francis.

Secrétaire de séance : Monsieur Pascal LE QUEUX à qui il est adjoint Mme AUQUET Isabelle, Secrétaire Générale de Mairie en qualité de secrétaire assistante.

DELIBERATION DCM2023.12.21-01 – TRAVAUX RUE DE LA PIERRE BISE

- Présentation de l'avenant N° 1 au marché et autorisation de signature**
- Proposition de décision modificative N° 4/2023**
- Délibérations à prendre**

Rapporteur : Mr Francis MAHIEUX

Exposé

Monsieur le Maire présente l'avenant N° 1 au marché public N° 2021-006 relatif aux travaux de voirie des années 2021 à 2023 et notamment ceux concernant les travaux de la rue de la pierre bise.

Le présent avenant a pour objet la régularisation des quantités pour la réalisation de l'aménagement des trottoirs par rapport au marché initial qui prévoyait uniquement le reprofilage du revêtement existant, la mise à niveau des ouvrages et la mise à niveau d'enrobés sur le trottoir, travaux estimés en 2020.

Des travaux, non prévus au moment de l'étude, ont été réalisés ou se sont avérés nécessaires avant d'engager les travaux d'aménagement des trottoirs (effacement des réseaux par Morbihan Energies, remplacement de la canalisation d'eau potable par le SIAEP de Brocéliande avant la réfection du tapis d'enrobés par le Département, ajout d'une étude initiale d'aire de croisement pour les véhicules, contrôle caméra sous le trottoir et réalisation de travaux de remplacement du réseau d'eaux pluviales par la Commune). Suite à la réalisation de tous ces travaux et selon les préconisations du Département, quelques adaptations et travaux complémentaires sont nécessaires par rapport à l'étude initiale et engendrent une incidence financière sur le montant du marché attribué à l'entreprise COLAS.

L'avenant N° 1 induit une augmentation de 20,39 % dudit marché passé en procédure adaptée soit 24 440 euros 88 HT.

Il ajoute que les travaux de la rue de la pierre bise et du quillio sont soumis à révision de prix conformément au marché signé, ce qui génère un surcoût de 11 690 euros TTC. Des crédits budgétaires supplémentaires sont nécessaires au budget primitif. Il propose de procéder à un virement de crédits tel qu'exposé ci-après :

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES		
OPERATION 115 – Boulangerie	Chapitre 21 – Compte 2132	- 30 000 euros
OPERATION 100 – Voirie	Chapitre 23 - Compte 231	+ 30 000 euros

LE CONSEIL,

Après exposé du dossier,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Procède à un vote par scrutin ordinaire à main levée qui donne les résultats suivants :

PRESENTS	08
DONNANT POUVOIR	02
VOTANTS	10
ABSTENTIONS	00
NE PREND PAS PART AU VOTE	00
SUFFRAGES EXPRIMES	10
MAJORITE ABSOLUE	06
POUR	10
CONTRE	00

- **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant N° 1 au marché public de travaux avec l'entreprise COLAS pour un montant de 24 440 euros 88 HT
- **VALIDE** la décision modificative N° 4/2023 telle que proposée.

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du 7 octobre 2021 sur le site www.mohon.fr Date de mise en ligne : 29 décembre 2023

Le Secrétaire de séance,

Mr LE QUEUX Pascal



Le Maire,

Mr MAHIEUX Francis



Envoyé en préfecture le 28/12/2023

Reçu en préfecture le 28/12/2023

Publié le

ID : 056-215601345-20231221-111DEL2023-AR



DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY
COMMUNE DE MOHON

SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
21 DECEMBRE 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL- DCM2023.12.21 - 02
Objet : RENOVATION ENERGETIQUE DE L'ENSEMBLE POLYVALENT

L'an deux mil vingt-trois, le 21 décembre à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal de MOHON se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Mohon, sur convocation en date du 14 décembre 2023 qui leur a été adressée le 15 décembre 2023 par voie dématérialisée et par envoi postal à leur domicile par Monsieur Francis MAHIEUX, Maire et publiée par voie d'affichage à la mairie et sur le site mohon.fr le 15 décembre 2023.

Etaient présents les Conseillers Municipaux suivants : Mr MAHIEUX Francis Maire et Président de séance, Mr PERNEL Bernard, Mr BOUTE Jean-Louis, Mr LE QUEUX Pascal, Mr BIGORGNE Cédric, Mme BOUTE Marie-Annick, Mme CLERO Anne-Marie et Mme OLSEN Nadine.

Etaient absents donnant pouvoir : Mme CHASLES Vanessa donnant pouvoir à Mr BOUTE Jean-Louis et Mr DE LA PORTE DES VAUX Pierre donnant pouvoir à Mr PERNEL Bernard.

Etait absent : Mr MICHEL Yannick.

Nombre de Conseillers :

Membres en exercice	Membres présents	Membres donnant pouvoir	Suffrages exprimés
11	08	02	10

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Président de séance : Monsieur MAHIEUX Francis.

Secrétaire de séance : Monsieur Pascal LE QUEUX à qui il est adjoint Mme AUQUET Isabelle, Secrétaire Générale de Mairie en qualité de secrétaire assistante.

**DELIBERATION DCM2023.12.21-02 – RENOVATION ENERGETIQUE DE L'ENSEMBLE
POLYVALENT**

- Présentation du dossier
- Délibération à prendre

Rapporteur : Mr Francis MAHIEUX

Exposé

Le Maire présente le dossier de la rénovation énergétique de l'ensemble polyvalent suite à sa rencontre avec Morbihan Energies :

- Installation de 2 pompes à chaleur à la place de la chaudière à gaz
- Isolation en plancher au lieu de sous la toiture
- Remplacement du système de ventilation par un système double flux
- Menuiseries extérieures et ouvrants à changer
- Mise en place de 3 ou 4 points de réserve d'eau chaude à différents endroits
- Suppression des tubes fluos par un éclairage à leds avec un système de détection de présence du public
- Changement des radiateurs à la cantine avec un système centralisé et programmé

L'enveloppe financière prévisionnelle des travaux s'élève à 395 000 euros HT sous réserve de contraintes techniques non prévues. Ces travaux sont rendus obligatoires par la Loi Climat et résilience.

Le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de lancer l'appel d'offres par Morbihan Energies début janvier 2024 au regard du montant de l'enveloppe financière annoncée. Des demandes de subventions seront à déposer dans la limite de 80 %.

LE CONSEIL,

Après exposé du dossier,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Procède à un vote par scrutin ordinaire à main levée qui donne les résultats suivants :

PRESENTS	08
DONNANT POUVOIR	02
VOTANTS	10
ABSTENTIONS	00
NE PREND PAS PART AU VOTE	00
SUFFRAGES EXPRIMES	10
MAJORITE ABSOLUE	06
POUR	10
CONTRE	00

- **AUTORISE** le Maire à lancer l'appel d'offres par rapport au montant de l'enveloppe financière annoncée.

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du 7 octobre 2021 sur le site www.mohon.fr Date de mise en ligne : 29 décembre 2023

Le Secrétaire de séance,

Mr LE QUEUX Pascal



Le Maire,

Mr MAHIEUX Francis



Envoyé en préfecture le 28/12/2023
Reçu en préfecture le 28/12/2023
Publié le
ID : 056-215601345-20231221-114DEL2023-AR



DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY
COMMUNE DE MOHON

SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
21 DECEMBRE 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL- DCM2023.12.21 - 03
Objet : DOSSIER BOULANGERIE – DEMANDE DE COMMUNICATION DE L'ETUDE TERROIR DU
BATI

L'an deux mil vingt-trois, le 21 décembre à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal de MOHON se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Mohon, sur convocation en date du 14 décembre 2023 qui leur a été adressée le 15 décembre 2023 par voie dématérialisée et par envoi postal à leur domicile par Monsieur Francis MAHIEUX, Maire et publiée par voie d'affichage à la mairie et sur le site mohon.fr le 15 décembre 2023.

Etaient présents les Conseillers Municipaux suivants : Mr MAHIEUX Francis Maire et Président de séance, Mr PERNEL Bernard, Mr BOUTE Jean-Louis, Mr LE QUEUX Pascal, Mr BIGORGNE Cédric, Mme BOUTE Marie-Annick, Mme CLERO Anne-Marie et Mme OLSEN Nadine.

Etaient absents donnant pouvoir : Mme CHASLES Vanessa donnant pouvoir à Mr BOUTE Jean-Louis et Mr DE LA PORTE DES VAUX Pierre donnant pouvoir à Mr PERNEL Bernard.

Etait absent : Mr MICHEL Yannick.

Nombre de Conseillers :

Membres en exercice	Membres présents	Membres donnant pouvoir	Suffrages exprimés
11	08	02	10

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Président de séance : Monsieur MAHIEUX Francis.

Secrétaire de séance : Monsieur Pascal LE QUEUX à qui il est adjoint Mme AUQUET Isabelle, Secrétaire Générale de Mairie en qualité de secrétaire assistante.

DELIBERATION DCM2023.12.21-03 – DOSSIER BOULANGERIE – DEMANDE DE COMMUNICATION DE L'ETUDE TERROIR DU BATI

- Demande de communication de l'étude de terroir du bâti
- Délibération à prendre

Rapporteur : Mr Francis MAHIEUX

Exposé

Le Maire donne la parole à Monsieur Vincent LACOMBE, propriétaire de l'ex-boulangerie située à MOHON qui présente la situation de son ex-commerce.

Le Maire fait savoir que Monsieur LACOMBE souhaite que lui soit communiquée l'étude réalisée par la Commune par le bureau d'études terroir du bâti et qui a coûté 2 040 euros TTC pour l'expertise du bâti de la boulangerie qui était à vendre.

LE CONSEIL,

Après exposé du dossier,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Procède à un vote par scrutin ordinaire à main levée qui donne les résultats suivants :

PRESENTS	08
DONNANT POUVOIR	02
VOTANTS	10
ABSTENTIONS	01
NE PREND PAS PART AU VOTE	00
SUFFRAGES EXPRIMES	09
MAJORITE ABSOLUE	05
POUR	09
CONTRE	00

- **AUTORISE** le Maire à communiquer l'étude à Mr LACOMBE par consultation sur place en mairie.

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du
7 octobre 2021 sur le site www.mohon.fr Date de mise en ligne : 29 décembre 2023

Le Secrétaire de séance,

Mr LE QUEUX Pascal



Le Maire,

Mr MAHIEUX Francis

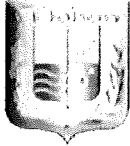


Envoyé en préfecture le 28/12/2023

Reçu en préfecture le 28/12/2023

Publié le

ID : 056-215601345-20231221-115DEL2023-AR



DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY
COMMUNE DE MOHON

SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
21 DECEMBRE 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL- DCM2023.12.21 - 04
Objet : LOI D'ACCELERATION DE LA PRODUCTION DES ENERGIES RENOUVELABLES
(Loi APER)

L'an deux mil vingt-trois, le 21 décembre à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal de MOHON se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Mohon, sur convocation en date du 14 décembre 2023 qui leur a été adressée le 15 décembre 2023 par voie dématérialisée et par envoi postal à leur domicile par Monsieur Francis MAHIEUX, Maire et publiée par voie d'affichage à la mairie et sur le site mohon.fr le 15 décembre 2023.

Etaient présents les Conseillers Municipaux suivants : Mr MAHIEUX Francis Maire et Président de séance, Mr PERNEL Bernard, Mr BOUTE Jean-Louis, Mr LE QUEUX Pascal, Mr BIGORGNE Cédric, Mme BOUTE Marie-Annick, Mme CLERO Anne-Marie et Mme OLSEN Nadine.

Etaient absents donnant pouvoir : Mme CHASLES Vanessa donnant pouvoir à Mr BOUTE Jean-Louis et Mr DE LA PORTE DES VAUX Pierre donnant pouvoir à Mr PERNEL Bernard.

Etait absent : Mr MICHEL Yannick.

Nombre de Conseillers :

Membres en exercice	Membres présents	Membres donnant pouvoir	Suffrages exprimés
11	08	02	10

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Président de séance : Monsieur MAHIEUX Francis.

Secrétaire de séance : Monsieur Pascal LE QUEUX à qui il est adjoint Mme AUQUET Isabelle, Secrétaire Générale de Mairie en qualité de secrétaire assistante.

DELIBERATION DCM2023.12.21-04 – LOI D’ACCELERATION DE LA PRODUCTION DES ENERGIES RENOUVELABLES (Loi APER)

- Présentation de la Loi APER
- Position du Conseil Municipal sur les zones à définir pour l’implantation de productions photovoltaïques ou éoliennes
- Délibération à prendre

Rapporteur : Mr Francis MAHIEUX

Exposé

Le Maire fait savoir que la Loi N° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l’Accélération de la Production d’Energies Renouvelables (Loi APER) prévoit la mise en place d’une planification ascendante des énergies renouvelables sur le territoire français. Son article 15 prévoit notamment que les Communes définissent des « zones d’accélération » des énergies renouvelables d’ici le 31 décembre 2023.

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de Ploërmel Communauté fixe l’objectif de multiplier par trois le développement des énergies renouvelables d’ici 2050. Pour se faire, un schéma directeur des énergies renouvelables va être élaboré en 2024 permettant d’affiner la stratégie du territoire pour atteindre cet objectif.

Le Maire ajoute que l’Association des Maires de France (AMF) a obtenu que les zones autorisées ou interdites soient définies au fil de l’eau courant 2024.

Il demande au Conseil Municipal de se positionner sur le sujet.

LE CONSEIL,

Après exposé du dossier,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Procède à un vote par scrutin ordinaire à main levée qui donne les résultats suivants :

PRESENTS	08
DONNANT POUVOIR	02
VOTANTS	10
ABSTENTIONS	00
NE PREND PAS PART AU VOTE	00
SUFFRAGES EXPRIMES	10
MAJORITE ABSOLUE	06
POUR	10
CONTRE	00

- DECIDE de réfléchir d'ici juin 2024 avec le COPIL du Plan Local d'Urbanisme en cours de révision générale sur le choix des énergies renouvelables et l'implantation des zones d'énergies renouvelables.

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du 7 octobre 2021 sur le site www.mohon.fr Date de mise en ligne : 29 décembre 2023

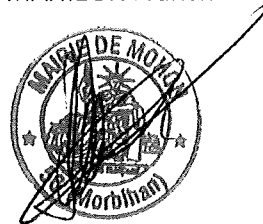
Le Secrétaire de séance,

Mr LE QUEUX Pascal



Le Maire,

Mr MAHIEUX Francis



Envoyé en préfecture le 28/12/2023
Reçu en préfecture le 28/12/2023
Publié le
ID : 056-215601345-20231221-116DEL2023-AR



DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY
COMMUNE DE MOHON

SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
21 DECEMBRE 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL- DCM2023.12.21 - 05
Objet : DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE POUR VOYAGE PEDAGOGIQUE –
COLLEGE MAX JACOB A JOSSELIN

L'an deux mil vingt-trois, le 21 décembre à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal de MOHON se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Mohon, sur convocation en date du 14 décembre 2023 qui leur a été adressée le 15 décembre 2023 par voie dématérialisée et par envoi postal à leur domicile par Monsieur Francis MAHIEUX, Maire et publiée par voie d'affichage à la mairie et sur le site mohon.fr le 15 décembre 2023.

Etaient présents les Conseillers Municipaux suivants : Mr MAHIEUX Francis Maire et Président de séance, Mr PERNEL Bernard, Mr BOUTE Jean-Louis, Mr LE QUEUX Pascal, Mr BIGORGNE Cédric, Mme BOUTE Marie-Annick, Mme CLERO Anne-Marie et Mme OLSEN Nadine.

Etaient absents donnant pouvoir : Mme CHASLES Vanessa donnant pouvoir à Mr BOUTE Jean-Louis et Mr DE LA PORTE DES VAUX Pierre donnant pouvoir à Mr PERNEL Bernard.

Etait absent : Mr MICHEL Yannick.

Nombre de Conseillers :

Membres en exercice	Membres présents	Membres donnant pouvoir	Suffrages exprimés
11	08	02	10

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Président de séance : Monsieur MAHIEUX Francis.

Secrétaire de séance : Monsieur Pascal LE QUEUX à qui il est adjoint Mme AUQUET Isabelle, Secrétaire Générale de Mairie en qualité de secrétaire assistante.

DELIBERATION DCM2023.12.21-05 – DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE POUR VOYAGE PEDAGOGIQUE – COLLEGE MAX JACOB A JOSSELIN

- Présentation de la demande
- Délibération à prendre

Rapporteur : Mr Jean-Louis BOUTE

Exposé

Le Maire donne la parole à Mr Jean-Louis BOUTE, deuxième Adjoint au Maire qui présente le dossier.

Il fait lecture du courrier en date du 22 novembre 2023 d'une administrée par lequel elle sollicite une participation financière de la Commune pour aider au financement d'un voyage pédagogique à PARIS du 18 au 19 décembre 2023 pour son fils scolarisé au Collège Max Jacob à Josselin.

Il est proposé d'attribuer la somme de 50 euros.

LE CONSEIL,

Après exposé du dossier,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Procède à un vote par scrutin ordinaire à main levée qui donne les résultats suivants :

PRESENTS	08
DONNANT POUVOIR	02
VOTANTS	10
ABSTENTIONS	00
NE PREND PAS PART AU VOTE	00
SUFFRAGES EXPRIMES	10
MAJORITE ABSOLUE	06
POUR	10
CONTRE	00

- **DECIDE** de verser une participation financière de 50 euros. La somme sera versée au Collège qui attestera la participation de l'élève à ce voyage.

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du 7 octobre 2021 sur le site www.mohon.fr Date de mise en ligne : 29 décembre 2023

Le Secrétaire de séance,

Mr LE QUEUX Pascal

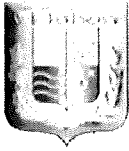


Le Maire,

Mr MAHIEUX Francis



Envoyé en préfecture le 28/12/2023
Reçu en préfecture le 28/12/2023
Publié le
ID : 056-215601345-20231221-117DEL2023-AR



DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY
COMMUNE DE MOHON

SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
21 DECEMBRE 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL- DCM2023.12.21 - 06
Objet : DEMANDE DE PARTICIPATIONS FINANCIERES POUR VOYAGES DECOUVERTES OU
VOYAGES LINGUISTIQUES – COLLEGE SAINTE MARGUERITE A JOSSELIN

L'an deux mil vingt-trois, le 21 décembre à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal de MOHON se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Mohon, sur convocation en date du 14 décembre 2023 qui leur a été adressée le 15 décembre 2023 par voie dématérialisée et par envoi postal à leur domicile par Monsieur Francis MAHIEUX, Maire et publiée par voie d'affichage à la mairie et sur le site mohon.fr le 15 décembre 2023.

Etaient présents les Conseillers Municipaux suivants : Mr MAHIEUX Francis Maire et Président de séance, Mr PERNEL Bernard, Mr BOUTE Jean-Louis, Mr LE QUEUX Pascal, Mr BIGORGNE Cédric, Mme BOUTE Marie-Annick, Mme CLERO Anne-Marie et Mme OLSEN Nadine.

Etaient absents donnant pouvoir : Mme CHASLES Vanessa donnant pouvoir à Mr BOUTE Jean-Louis et Mr DE LA PORTE DES VAUX Pierre donnant pouvoir à Mr PERNEL Bernard.

Etait absent : Mr MICHEL Yannick.

Nombre de Conseillers :

Membres en exercice	Membres présents	Membres donnant pouvoir	Suffrages exprimés
11	08	02	10

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Président de séance : Monsieur MAHIEUX Francis.

Secrétaire de séance : Monsieur Pascal LE QUEUX à qui il est adjoint Mme AUQUET Isabelle, Secrétaire Générale de Mairie en qualité de secrétaire assistante.

DELIBERATION DCM2023.12.21-06 – DEMANDE DE PARTICIPATIONS FINANCIERES POUR VOYAGES DECOUVERTES OU VOYAGES LINGUISTIQUES – COLLEGE SAINTE MARGUERITE A JOSSELIN

- Présentation de la demande

- Délibération à prendre

Rapporteur : Mr Jean-Louis BOUTE

Exposé

Le Maire donne la parole à Mr Jean-Louis BOUTE, deuxième Adjoint au Maire qui présente le dossier.

Il fait lecture du courrier en date du 1^{er} décembre 2023 de la Directrice du Collège Sainte Marguerite de Josselin ar lequel elle sollicite une participation financière de la Commune pour aider aux financements des voyages listés ci-après :

Séjour en Irlande	Du 4 au 9 juin 2024	1 élève de Mohon
Séjour à St Malo	Du 20 au 21 juin 2024	1 élève de Mohon

Il est proposé d'attribuer la somme de 50 euros par élève.

LE CONSEIL,

Après exposé du dossier,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Procède à un vote par scrutin ordinaire à main levée qui donne les résultats suivants :

PRESENTS	08
DONNANT POUVOIR	02
VOTANTS	10
ABSTENTIONS	00
NE PREND PAS PART AU VOTE	00
SUFFRAGES EXPRIMES	10
MAJORITE ABSOLUE	06
POUR	10
CONTRE	00

- **DECIDE** de verser une participation financière de 50 euros par élève. La somme sera versée au Collège qui attestera la participation des élèves à ces voyages.

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du 7 octobre 2021 sur le site www.mohon.fr Date de mise en ligne : 29 décembre 2023

Le Secrétaire de séance,

Mr LE QUEUX Pascal



Le Maire,

Mr MAHIEUX Francis



Envoyé en préfecture le 28/12/2023
Reçu en préfecture le 28/12/2023
Publié le
ID : 056-215601345-20231221-118DEL2023-AR



Envoyé en préfecture le 28/12/2023
Reçu en préfecture le 28/12/2023
Publié le 28 DEC. 2023
ID : 056-215601345-20231221-119DEL2023-AR

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY
COMMUNE DE MOHON

SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
21 DECEMBRE 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL- DCM2023.12.21 - 07
Objet : PROPOSITION DE RENOUELEMENT DE LA CONVENTION AVEC LE CDG 56 POUR
LA PRESTATION PAYE – 2024-2027

L'an deux mil vingt-trois, le 21 décembre à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal de MOHON se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Mohon, sur convocation en date du 14 décembre 2023 qui leur a été adressée le 15 décembre 2023 par voie dématérialisée et par envoi postal à leur domicile par Monsieur Francis MAHIEUX, Maire et publiée par voie d'affichage à la mairie et sur le site mohon.fr le 15 décembre 2023.

Etaient présents les Conseillers Municipaux suivants : Mr MAHIEUX Francis Maire et Président de séance, Mr PERNEL Bernard, Mr BOUTE Jean-Louis, Mr LE QUEUX Pascal, Mr BIGORGNE Cédric, Mme BOUTE Marie-Annick, Mme CLERO Anne-Marie et Mme OLSEN Nadine.

Etaient absents donnant pouvoir : Mme CHASLES Vanessa donnant pouvoir à Mr BOUTE Jean-Louis et Mr DE LA PORTE DES VAUX Pierre donnant pouvoir à Mr PERNEL Bernard.

Etait absent : Mr MICHEL Yannick.

Nombre de Conseillers :

Membres en exercice	Membres présents	Membres donnant pouvoir	Suffrages exprimés
11	08	02	10

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Président de séance : Monsieur MAHIEUX Francis.

Secrétaire de séance : Monsieur Pascal LE QUEUX à qui il est adjoint Mme AUQUET Isabelle, Secrétaire Générale de Mairie en qualité de secrétaire assistante.

**DELIBERATION DCM2023.12.21-07 – PROPOSITION DE RENOUELEMENT DE LA
CONVENTION AVEC LE CDG 56 POUR LA PRESTATION PAYE – 2024-2027**

- Présentation de la convention
- Autorisation de signature
- Délibération à prendre

Rapporteur : Mr Francis MAHIEUX

Exposé

Le Maire fait lecture de la proposition de renouvellement de la convention relative à la prestation paye des Employés Communaux et des Elus Communaux pour les années 2024 à 2027.

Cette convention consiste à confier au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Morbihan le soin d'effectuer toutes les opérations nécessaires au règlement de la paye du Personnel et des indemnités des Elus locaux sur la base des informations fournies par la Collectivité.

Le CDG 56 s'engage à :

- prendre en considération les éléments relatifs aux rémunérations
- procéder au calcul des payes du Personnel Communal, des indemnités de fonctions des Elus locaux et des charges salariales et patronales et au contrôle des bulletins de paie.
- Mettre à disposition les documents paie de la Collectivité et des fichiers sur l'extranet
- réaliser les déclarations DSN et dépôt du fichier sur Net-entreprises.
- aider à la résolution des anomalies

Le Maire indique que la prestation détaillée à l'article 2 fait l'objet d'une facturation trimestrielle établie sur la base d'un tarif fixé et révisé par le Conseil d'Administration du CDG 56 qui s'établit à la date de signature de la convention à 7 euros 60 par bulletin de paye.

LE CONSEIL,

Après exposé du dossier,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Procède à un vote par scrutin ordinaire à main levée qui donne les résultats suivants :


PRESENTS	08
DONNANT POUVOIR	02
VOTANTS	10
ABSTENTIONS	00
NE PREND PAS PART AU VOTE	00
SUFFRAGES EXPRIMES	10
MAJORITE ABSOLUE	06
POUR	10
CONTRE	00

- **DECIDE** de renouveler la convention pour les années 2024 à 2027
- **AUTORISE** le Maire à la signer

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du
7 octobre 2021 sur le site www.mohon.fr Date de mise en ligne : 29 décembre 2023

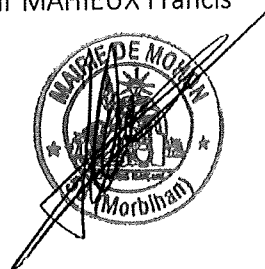
Le Secrétaire de séance,

Mr LE QUEUX Pascal



Le Maire,

Mr MAHIEUX Francis



Envoyé en préfecture le 28/12/2023
Reçu en préfecture le 28/12/2023
Publié le
ID : 056-215601345-20231221-119DEL2023-AR



DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY
COMMUNE DE MOHON

SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
21 DECEMBRE 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – DCM2023.12.21 - 08
Objet : BANQUE ALIMENTAIRE DU MORBIHAN – RENOUELEMENT DE L'ADHESION
ANNEE 2024

L'an deux mil vingt-trois, le 21 décembre à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal de MOHON se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Mohon, sur convocation en date du 14 décembre 2023 qui leur a été adressée le 15 décembre 2023 par voie dématérialisée et par envoi postal à leur domicile par Monsieur Francis MAHIEUX, Maire et publiée par voie d'affichage à la mairie et sur le site mohon.fr le 15 décembre 2023.

Etaient présents les Conseillers Municipaux suivants : Mr MAHIEUX Francis Maire et Président de séance, Mr PERNEL Bernard, Mr BOUTE Jean-Louis, Mr LE QUEUX Pascal, Mr BIGORGNE Cédric, Mme BOUTE Marie-Annick, Mme CLERO Anne-Marie et Mme OLSEN Nadine.

Etaient absents donnant pouvoir : Mme CHASLES Vanessa donnant pouvoir à Mr BOUTE Jean-Louis et Mr DE LA PORTE DES VAUX Pierre donnant pouvoir à Mr PERNEL Bernard.

Etait absent : Mr MICHEL Yannick.

Nombre de Conseillers :

Membres en exercice	Membres présents	Membres donnant pouvoir	Suffrages exprimés
11	08	02	10

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Président de séance : Monsieur MAHIEUX Francis.

Secrétaire de séance : Monsieur Pascal LE QUEUX à qui il est adjoint Mme AUQUET Isabelle, Secrétaire Générale de Mairie en qualité de secrétaire assistante.

**DELIBERATION DCM2023.12.21-08 – BANQUE ALIMENTAIRE DU MORBIHAN –
RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION ANNEE 2024**

**- Proposition de renouvellement de l'adhésion à la Banque alimentaire du Morbihan pour
l'année 2024**

- Délibération à prendre

Rapporteur : Mr Francis MAHIEUX

Exposé

Monsieur le Maire fait lecture du courrier de la Banque Alimentaire du Morbihan en date du 11 décembre 2023 relatif à la demande d'adhésion à son Association en vue d'apporter une aide alimentaire selon les besoins par la distribution de denrées collectées et d'apporter une aide pour la mise en œuvre d'un accompagnement adapté ainsi qu'à la mise en place d'actions d'insertion et d'intégration sociales et de formation.

Pour accéder à ces services, il est nécessaire d'adhérer moyennant une cotisation annuelle de 85 euros.

Monsieur le Maire propose le renouvellement de l'adhésion afin de permettre à des familles Mohonnaises de pouvoir en bénéficier,

LE CONSEIL,

Après exposé du dossier,
Compte-tenu de la nécessité d'adhérer pour permettre à des familles Mohonnaises de pouvoir bénéficier de ces services auprès de la Banque Alimentaire du Morbihan,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Procède à un vote par scrutin ordinaire à main levée qui donne les résultats suivants :

PRESENTS	08
DONNANT POUVOIR	02
VOTANTS	10
ABSTENTIONS	00
NE PREND PAS PART AU VOTE	00
SUFFRAGES EXPRIMES	10
MAJORITE ABSOLUE	06
POUR	10
CONTRE	00

- DECIDE de renouveler l'adhésion à la Banque Alimentaire du Morbihan pour l'année2024

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du 7 octobre 2021 sur le site www.mohon.fr Date de mise en ligne : 29 décembre 2023

Le Secrétaire de séance,

Mr LE QUEUX Pascal



Le Maire,

Mr MAHIEUX Francis



Envoyé en préfecture le 28/12/2023

Reçu en préfecture le 28/12/2023

Publié le

ID : 056-215601345-20231221-120DEL2023-AR